

TRANSPARENCE

DIXIÈME EXAMEN TRIENNAL

Proposition présentée par le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu

La communication ci-après, datée du 4 mars 2024, est distribuée à la demande de la délégation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu.

1 COMMUNICATION DE DOCUMENTS COPIABLES DANS LA CASE 11 DU MODÈLE DE NOTIFICATION

1.1 Contexte

1.1. Les Membres sont encouragés à inclure des hyperliens ou tout autre moyen destiné à faciliter l'accès aux textes des règlements techniques ou des procédures d'évaluation de la conformité notifiés dans la case 11 du modèle de notification. Deux options sont mentionnées dans le Guide à l'intention des points d'information¹ à cette fin: un hyperlien renvoyant directement au texte intégral accessible sur le site Web des Membres ou le téléchargement de la version électronique via le tableau de bord relatif à la présentation des notifications dans ePing.

1.2. Dans certains cas, le document est verrouillé ou enregistré au format de fichier image, et le texte ne peut pas être sélectionné, mis en surbrillance, copié ou collé aux fins de son traitement ultérieur. Cette fonction est importante pour que les MPME puissent se servir des technologies, telles que la traduction automatique, afin de surmonter les obstacles liés à la langue et d'être en mesure d'évaluer l'incidence des mesures projetées. La fonction consistant à générer des documents copiables est disponible dans presque tous les logiciels de traitement de texte.

1.2 Proposition

1.3. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu propose que cette pratique soit ajoutée à la section "Comment remplir le formulaire de notification" dans une version révisée du Guide à l'intention des points d'information.

2 PRODUITS VISÉS PAR LES MESURES NOTIFIÉES

2.1 Contexte

2.1. Lors du neuvième examen triennal, le Comité OTC a décidé de tenir une séance thématique sur les difficultés rencontrées par les Membres pour fournir des renseignements spécifiques sur les produits visés par la mesure notifiée, en mettant particulièrement l'accent sur les codes du SH. Lors de la dixième réunion extraordinaire sur les procédures d'échange de renseignements, qui s'est tenue le 19 juin 2023, une séance de formation a été consacrée au Système harmonisé (SH).

¹ https://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/tbt_enquiry_point_guide_f.pdf, page 49.

2.2. Le Secrétariat de l'OMC a présenté les travaux sur le "dictionnaire des produits", conçu pour mettre automatiquement en correspondance les codes SH des produits.² Les points d'information et les autorités chargées des notifications ont grandement bénéficié de cette initiative, qui permettra de réduire la charge liée à l'identification des codes du SH appropriés pour les produits visés par les mesures notifiées. En outre, cela aide aussi le secteur privé à évaluer précisément les implications commerciales des mesures notifiées.

2.2 Proposition

2.3. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu salue les efforts déployés par le Secrétariat de l'OMC pour améliorer la section "produits visés" des notifications, y compris en envisageant que les utilisateurs d'ePing aient accès au dictionnaire de produits. Nous proposons l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques et l'organisation de davantage d'activités de formation.

² https://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/tbt_1906202310_f/tbt_1906202310_f.htm.